Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 14 JUIN 2024

DELIBERATION N° 2024-07
Approbation du Procès Verbal du CA du 21 mars 2024

Le quatorze juin deux-mille-vingt-quatre à dix heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni à l'INRAE à Ardon, sur convocation de Monsieur Jean-François BRIDET, Président, en date du quatre juin deux-mille-vingt-quatre.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-François BRIDET – Région Centre-Val de Loire
Anne BESNIER – Région Centre-Val de Loire
Marc DE MARIA – Direction régionale OFB
Frédéric MICHAU – Direction régionale OFB
Anne-Marie THOMAS – Comcom Grand Chambord
Frédéric ARCHAUX – INRAE
Aymeric SEGUIN – CCI régionale
Benjamin VIRELY – ARB Centre-Val de Loire
Nelly LARCHEVÊQUE – Cen Centre-Val de Loire
Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Julien LEVRAT – Graine Centre-Val de Loire
Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Christophe POUPAT – Office National des Forêts
Julien PROSPER – Fédération régionale de pêche
Betsabée HAAS – Tours Métropole
Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU – URCPIE

ASSISTAIENT EGALEMENT PRESENTS A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire
Marine CÉLESTE – ARB Centre-Val de Loire
Alexandrine GAGNAIRE – ARB Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire
Céline CERVEK – Chambre régionale d'Agriculture
François JOUBERT – Direction régionale OFB
Johnny CARTIER – DREAL Centre-Val de Loire
Olivier DUCARRE – Région Centre-Val de Loire
Hélène MARCHISET – Fédération des Maisons de Loire
Lucile FILIPIAK – FNE Centre-Val de Loire
Jean-Claude BROSSIER – CESER

POUVOIRS

Aucun

16 administrateurs présents, 16 votants.
Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

****

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

VU le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,
VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),
VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,
VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, modifiés par arrêté préfectoral n°22.038 en date du 15 avril 2022,

Considérant

le projet de Procès-Verbal de la réunion du 21 mars 2024 transmis aux membres du CA,

Décide à l'unanimité

d'approuver le procès-verbal en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

Le Président de séance

Monsieur Jean-François BRIDET

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 MARS 2024

ETAIENT PRESENTS :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :
Jean-François BRIDET, Région Centre-Val de Loire
David JACQUET, Région Centre-Val de Loire

REPRESENTANTS DE L'ETAT OU DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS
Jean-Noël RIEFFEL, Office français de la biodiversité
Frédéric MICHAU, Office français de la biodiversité
Yves DEMOUY, DRAAF Centre-Val de Loire

REPRÉSENTANT DE LA RECHERCHE
Frédéric ARCHAUX, INRAE

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS
Nelly LARCHEVÊQUE, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Julien LEVRAT, Graine Centre-Val de Loire
Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ECONOMIQUES
Anne BRUNET, Chambre Régionale d'Agriculture
Julien PROSPER, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
Aude BOURON, Fédération Régionale des Chasseurs Centre-Val de Loire
Marie-Pierre BENARD, Centre National de la Propriété Forestière

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL
Pascale LARMANDE, ARB Centre-Val de Loire

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :
Johnny CARTIER, DREAL Centre-Val de Loire
Olivier DUCARRE, Région Centre-Val de Loire
Cyrielle MERCIER, Département d'Eure-et-Loir
Lucile FILIPIAK, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Catherine BERTRAND, ARB Centre Val de Loire
Alan MEHEUST, ARB Centre-Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT, ARB Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU, ARB Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER, ARB Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER, ARB Centre-Val de Loire

POUVOIRS : aucun

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

15 administrateurs présents. Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Jean-François BRIDET introduit la séance. Il présente Alan MEHEUST, recruté à l'ARB sur contrat de projet pour une durée de deux ans pour renforcer l'animation territoriale auprès des collectivités.

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 23 nov. 2023

Délibération

Le projet de PV a été transmis aux membres avec la convocation.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 23 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.
15 voix « pour ».

2. Programme d'actions

2.1. Présentation des principaux projets en cours, par axe de la stratégie 2023-2027

Information

Le Mémo présente les différents projets en cours à l'ARB. Tous ne pouvant pas être développés en séance, il est proposé aux membres de poser les éventuelles questions suscitées les concernant.
Pas de question sur ces projets.

Axe 1 : Observer la biodiversité régionale et partager sa connaissance

Elaboration du guide « semer local »

La rédaction de ce guide à l'attention des professionnels est réalisée. Une consultation a été lancée pour le choix d'une agence de communication qui le mettra en forme (objectif fixé d'une publication sur le Portail de la biodiversité en septembre prochain).

Ce support, complémentaire à l'outil *Planter local*, a été conçu avec le groupe de travail regroupant les acteurs de référence (CRA, semenciers, FRC, CBNBP, CBNPMP, Hommes et Territoires, CDPNE, Département 41). Pour mémoire, il s'agit de :

- Montrer l'étendue des possibles pour la restauration ou l'implantation de milieux herbacés ouverts, avec pour publics cibles les agriculteurs, les aménageurs et les collectivités ;
- Susciter l'intérêt pour la flore herbacée locale et encourager les partenariats entre producteurs semenciers et utilisateurs, dans une perspective de développement d'une filière régionale.

Les listes d'espèces proposées, élaborées en concertation, visent un équilibre entre disponibilité actuelle des semences et possibilités d'évolution future. Elles n'ont pas vocation à être des mélanges « clefs en mains » mais invitent plutôt à expérimenter.

Publication à l'occasion des 10 ans de l'ORB

L'Observatoire régional de la biodiversité fête ses 10 ans en 2024. À cette occasion, l'idée d'une publication spécifique a été soumise aux copilotes de l'Observatoire et aux animateurs des 3 pôles thématiques. Il s'agit de réaliser un document mettant en lumière la biodiversité régionale, les actions menées par l'Observatoire et les contributeurs, avec un objectif de parution cet été.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

Cette publication a vocation à être largement utilisée et diffusée par tous les membres de l'ORB et le collectif ARB, au gré des interventions et projets de chacun. Un questionnaire a donc été conçu pour recueillir l'avis des structures contributrices de l'Observatoire, sur le principe de ce support partagé, sur leurs attendus… et ainsi cadrer les grandes lignes de sa composition.

Le travail de définition des contenus est en cours (chiffres clés, enjeux liés à la biodiversité, ce que nous pouvons faire en tant qu'élu / habitant / technicien, un poster immersif…) et la consultation pour le choix d'une agence a été lancée.

Nouvelle mise en forme des indicateurs

Après 10 ans de travaux de l'ORB, et la constitution progressive d'un socle d'indicateurs ayant vocation à apporter un éclairage sur l'état de la biodiversité et son évolution en Centre Val de Loire, le constat est partagé : cette source d'information majeure reste confidentielle et trop peu utilisée.

Outre une communication volontariste à mettre en place pour les faire connaître davantage, il a été convenu avec les copilotes de l'ORB (Région, DREAL, ORB) et les animateurs des 3 pôles (CBNBP, Cen CVL, FNE CVL) de modifier leur mise en forme au profit d'une page en ligne par indicateur sur le Portail, accompagnée d'une fiche de 2 pages très simplifiée.

Ce format de 2 pages sera composé de chiffres clés, d'infographies et de zooms, ce qui devrait en faciliter le partage, notamment aux membres de l'ARB pour commencer. Leur accès sera de plus facilité sur le sommaire du Portail.

Cette nouvelle mise en forme devrait être accessible cet été.

Axe 3 : Accompagner les acteurs dans les territoires et faire émerger des projets

Territoire engagé pour la nature (TEN) : les nouveaux lauréats et les évolutions du dispositif

La campagne 2023 de candidature à la reconnaissance TEN s'est conclue par le dépôt de 23 dossiers :

- 15 demandes de renouvellement par des collectivités reconnues en 2020
- 8 nouvelles candidatures

22 d'entre elles ont été retenues par le collectif régional TEN, ce qui porte le nombre de collectivités reconnues à 42 en Centre-Val de Loire**.** La carte de localisation des collectivités reconnues est en **annexe 2**.

Au regard du contexte actuel (besoin de convergence des politiques publiques, besoin de massifier et d'embarquer davantage de collectivités, souhait de voir l'ARB renforcer son rôle de sensibilisation et de stimulation de la maîtrise d'ouvrage publique…) le collectif TEN e retenu deux principes nécessitant de faire évoluer le dispositif :

- Optimiser le temps d'évaluation des dossiers en gardant un niveau d'ambition suffisant ;
- Repenser l'animation pour conserver un intérêt pour les collectivités reconnues tout en réduisant le temps à y consacrer.

Les évolutions suivantes ont ainsi été actées par le collectif pour 2024 :

- Poursuivre la possibilité de candidater pour les EPCI <u>et</u> les communes (ces dernières étant nettement plus nombreuses à candidater dans notre région) ;
- Simplifier les dossiers de candidature pour en faciliter la constitution et l'évaluation (limiter le nombre de fiches actions, créer un cadre de référence précisant les ambitions et thématiques attendues par type de collectivités, partager des fiches actions inspirantes) ;
- Pour les EPCI : renforcer le lien aux CRST et imposer une animation vers les communes membres ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

- Simplifier l'animation des collectivités reconnues : suppression des rdv individuels de lancement, appui individuel maintenu au gré des sollicitations, maintien des rdv bilan individuel.

En 2024, il sera proposé aux collectivités reconnues 2 temps collectifs dédiés : une cérémonie de remise des diplômes avec visite inspirante + une journée technique. Les TEN seront également incités à participer aux autres événements de l'ARB : cycle de webinaires, journées techniques, Biodiv'Tour…

Appel à projet Pathways2Resilience

Diverses démarches sont engagées en Centre-Val de Loire pour faire face aux effets du changement climatique, par de nombreux acteurs régionaux et infrarégionaux.

Les enjeux sont importants. Anticiper et mieux se préparer aux effets du changement climatique, en cours et à venir, permettra de réduire les coûts d'adaptation et les conséquences des crises associées aux épisodes climatiques extrêmes. Il s'agit de ne pas accroître les vulnérabilités déjà existantes, voire de les réduire, et de limiter les inégalités associées.

La délégation régionale de l'ADEME, la DREAL, l'ARB et la Région se sont associées en 2023 pour développer les liens entre les acteurs concernés et les actions déjà engagées afin de :

- Favoriser l'appropriation par le plus grand nombre des enjeux de l'adaptation et des risques de « mal adaptation » ;
- Créer du commun par le partage des expériences engagées sur le territoire, des résultats obtenus, des outils… ;
- Assurer une meilleure articulation et rendre plus cohérentes et lisibles les stratégies et actions engagées à diverses échelles sur le territoire régional.

Une première journée a ainsi été organisée le 10 octobre 2023 réunissant des acteurs régionaux fortement engagés, représentant diverses filières et échelles d'action. Ce premier collectif « coeur », qui a vocation à s'élargir, a permis de confirmer l'intérêt de faire émerger des réflexions collectives sur l'adaptation permettant de répondre aux besoins des acteurs pour favoriser la résilience des territoires.

L'appel à projet européen « Pathways2Resilience » est une opportunité pour concrétiser les attentes issues de l'atelier. **Une candidature conjointe, portée par la Région et associant l'ADEME CVL, la DREAL et l'ARB vient donc d'être déposée dans ce cadre**.

Cet appel à projet vise à accroître la résilience des régions et des communautés européennes face au changement climatique, à les autonomiser par le biais de systèmes innovants et à renforcer leurs capacités en vue de la résilience climatique. L'objectif final de ce projet est de soutenir au moins 100 régions et communautés pour un budget total de 21 millions d'euros.

Les collectivités retenues auront 18 mois, de juillet 2024 à décembre 2025, pour mettre en œuvre la méthodologie prévue et les livrables attendus.

Si cette candidature est retenue, elle permettra au collectif régional d'adaptation de/d' :

- **Structurer et renforcer les liens créés entre les acteurs** de l'adaptation au changement climatique sur le territoire régional, concrétiser la dynamique collective initiée le 10 octobre 2023 et coconstruire une action systémique à la hauteur des enjeux d'adaptation ;
- **Asseoir une vision partagée** des enjeux du changement climatique sur le territoire et des modes d'action aux diverses échelles ;
- **Développer des outils communs** et un centre de ressources partagé ;
- **Assurer la transférabilité** de bonnes pratiques/expérimentations engagées en région à différentes échelles et dans les filières.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

Animation des acteurs économiques, suite de l'étude 2022 sur « biodiversité et entreprises »

Les récents échanges tenus avec l'OFB national laissent penser qu'une réponse favorable pourrait intervenir prochainement, suite à la demande de financement faite en juin 2023.

Pour mémoire il s'agit de tester sur 3 ans une animation régionale des réseaux d'acteurs économiques, afin de :

- Permettre la compréhension des enjeux et les interactions entre activités économiques et biodiversité ;
- Montrer le champ des actions possibles ;
- Favoriser le partage d'expérience entre entreprises (via un Biodiv'Tour qui leur soit dédié) ;
- Faciliter l'action aux porteurs de projets en les orientant vers les financements existants et les bons interlocuteurs ;
- Assurer la territorialisation du dispositif national « Entreprises Engagées pour la Nature ».

Si le retour de l'OFB est favorable, la Région ayant réservé une enveloppe financière au BP 2024 pour le cofinancement, le recrutement sera initié en lien avec l'OFB et la direction de l'économie de la Région.

Secteur test agricole

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI), lancé pour déterminer le secteur géographique et le collectif motivé par la démarche, prendra fin le 31 mars prochain.

Le projet a été présenté en Comité d'Orientation Recherche Développement Formation (COREDEF – instance régionale animée par la Chambre régionale d'agriculture) le 19 décembre, et un webinaire a été organisé le 13 février dernier pour répondre aux questionnements des acteurs intéressés.

Le groupe de travail déterminera courant avril la candidature retenue ainsi que le profil de poste souhaité pour le recrutement de l'animateur·trice dont la prise de fonction est souhaitée à l'automne (conformément au calendrier inscrit dans le LIFE Biodiv'France).

L'offre de stage publiée en décembre pour accueillir un étudiant en fin de formation d'ingénieur agronome n'a pas trouvé preneur. Il s'agissait de lancer le projet afin d'en faciliter le démarrage (benchmark concernant la caisse de sécurisation, entretiens avec les partenaires, pistes de financements complémentaires…). Ce volet sera donc assuré par la personne qui sera recrutée.

Projet ERABLE : programme de recherche action du Ministère de l'écologie

Information

L'ARB n'est pas en mesure de répondre à ce programme du Ministère mais vous le partage de façon à ce que vous puissiez le relayer (voir document de présentation en **annexe 3**). Ce programme part du constat suivant : besoin de renouveler le regard sur le vivant et les liens entre les humains et le reste des vivants.

Le pari est que la création de récits territoriaux coconstruits sur la biodiversité, en lien avec la recherche, constitue un appui aux collectivités pour l'émergence de projets de territoires durables.

Ce programme vise à soutenir des projets de recherche transdisciplinaires dans les collectivités territoriales, orientés vers l'aide à la décision pour accompagner les élus au travers de la mobilisation de chercheurs en association avec des artistes.

Les productions attendues sont les suivantes :

- Une mise en récit à partir de démarches artistiques et culturelles ;
- Des ouvrages à destination du grand public ;
- Une note synthétique à l'attention des décideurs pour éclairer l'action publique locale.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

Les projets éligibles devront être dirigés par un chercheur titulaire ou un agent titulaire d'une collectivité. Ils devront concerner une commune ou une intercommunalité ou si le territoire est plus vaste ils devront s'appuyer sur un panel de sites ou de collectivités.

Les dossiers sont à déposer pour le 2 avril ou le 26 août 2024. Les projets retenus seront dotés d'une enveloppe de 150 000 € sur 2 ans.

2.2. Présentation de publications sur le Portail en 2023

Une présentation du Portail est faite en séance pour en rappeler l'organisation et les contenus. https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/

Le Portail de la biodiversité a permis de publier + de 700 contenus en 2023. Près de 70 000 visites ont été effectuées.
Quelques exemples de publications sont présentés sur le site, rappelant l'architecture du Portail et illustrant la diversité des contenus :

- *Entrée découvrir :*
  - *Page ENS (Espaces Naturels Sensibles)*
  - *Témoignage de Martial Queyrie, photographe amateur*
- *Entrée comprendre :*
  - *Dossier thématique « Climat et biodiversité » (à venir un dossier thématique « Eclairage et biodiversité » puis « Santé et biodiversité »)*
- *Entrée Agir*
  - *Retour d'expérience : pose gîtes chauves-souris par bailleur social du Cher*
  - *Idée d'action « la biodiversité au jardin »*
- *Entrée Ressources*
  - *Page du pôle Flore Habitats de l'ORB*

Le Portail est un support avant tout collectif et collaboratif. Il est continuellement enrichi par les membres et l'équipe ARB. Il s'agit d'un outil très ouvert auquel tous les membres sont invités à contribuer, en participant aux conférences de rédaction ou en collaborant à la réalisation des dossiers thématiques.

2.3. Mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! » du 15 mai au 15 juin

Rendez-vous est donné à tous comme chaque année du 15 mai au 15 juin, avec de nombreuses animations et différents formats partout en région, pour découvrir, comprendre, s'émerveiller. **Les projets d'animations sont à communiquer à Pauline d'Armancourt jusqu'au 25 avril pour saisie ensuite sur « J'agis pour la Nature ».**

Pour mémoire, le site Découverte nature du Conseil régional n'étant plus fonctionnel, l'ARB a désormais un partenariat avec la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) pour cet événementiel. Les animations proposées en Centre-Val de Loire sont ainsi à enregistrer sur la plateforme « J'agis pour la nature ».

Deux webinaires explicatifs ont été à nouveau proposés cette année aux acteurs souhaitant participer, de façon à disposer des modalités pratiques pour effectuer la saisie de leurs animations et comprendre le fonctionnement global de la plateforme.

A noter que l'association Fête de la Nature a pris contact avec les ARB pour suggérer une implication dans cet événementiel dont la 18ème édition se tiendra du 22 au 26 mai prochain. Cette suggestion s'accompagne des propositions suivantes :

- Sur le site internet de la Fête de la Nature : affichage du logo de l'ARB sur la page dédiée à la région concernée avec un texte de présentation personnalisé ;
- Mise à disposition d'une page de présentation accessible au public et à la presse ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

- Possibilité d'afficher sur le Portail de la biodiversité la programmation sous forme d'une cartographie ;
- Fourniture d'outils de promotion personnalisables ;
- Possibilité de s'impliquer dans l'organisation nationale de la Fête de la Nature en participant au comité de pilotage.

Alors que la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (SNB) a pour objectif de mobiliser 5 millions d'habitants par édition de la fête de la Nature d'ici 2027 (actuellement 1 million), différentes questions se posent quant à l'articulation entre cette Fête nationale et le Mois de la biodiversité en Centre-Val de Loire :

- Des formats différents :
    - Le Mois de la biodiversité propose volontairement une diversité de formats pour répondre aux attentes des différents publics et favoriser la mobilisation de publics « éloignés ». Une incitation à mettre en place des partenariats avec différents acteurs (enseignes commerciales, lieux d'accueil…) a été proposée par l'ARB au gré des éditions successives pour inciter à des animations atypiques pouvant toucher un public non sensibilisé ;
    - La Fête de la Nature ne propose que des sorties nature, sur une durée de 5 jours en mai ; valorisation possible des animations organisées la semaine qui précède et celle qui suit.
- Pas d'accord possible entre la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) et la Fête de la Nature pour un partage d'informations : cela oblige actuellement à une double saisie pour les porteurs d'animation en CVL souhaitant être valorisés dans les 2 cadres ;
- Le mois de la biodiversité s'adresse à un large réseau de porteurs de projets : collectivités notamment qui ont des événements en dehors de la fête de la nature (ex : Orléans, Tours, Saint jean de Braye et les collectivités reconnues TEN) ;
- Quelle valorisation de la Fête de la Nature en Centre-Val de Loire ? Actuellement cet événement est mis en avant via l'agenda du Portail de la biodiversité ;
- Quelle comptabilisation des animations du Mois de la biodiversité dans le compteur national de la Fête de la Nature ? Elle est très partielle, uniquement pour les acteurs faisant la double saisie.

Présentation du bilan des éditions précédentes du Mois de la biodiversité.

En 2020 la Semaine de la biodiversité est devenu le Mois de la biodiversité pour :

- *Valoriser un plus grand nombre d'actions*
- *Ouvrir l'événement à un plus grand nombre d'acteurs (entreprises, collectivités)*
- *15 mai - 15 juin, inclut : Fête de la Nature, Semaine des rivières, manifestations des métropoles (ex : 24h de la biodiversité)*
- *Pluralité d'acteurs mobilisés (collectivités, associations, naturalistes…)*
- *Diversité de formats (sorties nature, expos, conférences…)*
- *Eviter les aléas météorologiques sur une période courte*

Augmentation des animations au fil des années : 100 animations en 2021, 115 animations en 2022, 132 animations en 2023.

En 2023, un partenariat avec la FNH a permis de tester l'utilisation d'une nouvelle plateforme « j'agis pour la nature ».

Des formats ont été conçus par l'ARB, comme le partenariat avec les écuries sur la réserve naturelle de Saint-Mesmin, ou les séances cinéma et débats « Le chêne » et « Attention fragile » en 2022 (210 spectateurs).

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

Des jeux concours ont été organisés pour mobiliser les habitants :

- *« Raconte-moi ta biodiversité » de 2018 à 2022*
- *Quizz et cherche et trouve à l'occasion du lancement du Portail en partenariat avec les 6 préfectures (700 joueurs en 2022 - 350 joueurs en 2023) - campagne sur les réseaux sociaux*

***Sur la base du bilan présenté, l'articulation entre la Fête de la nature et le Mois de la biodiversité est soumis à débat afin de recueillir les ressentis de chacun concernant le positionnement de l'ARB**.*
Il s'agit d'envisager les pistes possibles pour les éditions suivantes du Mois de la biodiversité et de la Fête de la Nature.

Actuellement il n'y a pas de suivi du nombre de participants en raison du caractère très chronophage du recueil des données à postériori. La plateforme J'agis pour la nature permet les inscriptions en ligne aux évènements mais ce n'est pas obligatoire, certaines structures ayant leurs propres modalités d'inscriptions. Cela ne permet pas donc pas la remontée automatique des chiffres liés à la participation.
Une information en amont auprès des organisateurs d'animations faciliterait peut-être le retour des chiffres sur la participation.

Restreindre les animations aux seules sorties dans la nature risquerait d'exclure une partie de la population pour laquelle la mobilité est un frein. Et de ne toucher que des personnes déjà sensibilisées. La restriction des formats va à l'encontre des objectifs de massification et d'ouverture à un public éloigné du sujet.

Il est proposé une communication vers les instances nationales pour interroger le concept du format unique en soulignant son caractère inopérant par rapport aux réalités de terrain (pression très forte dans un temps court et à une saison inappropriée sur des espaces protégés) ?

Conserver la multiplicité des formats d'animation tout en participant à la SNB via la Fête de la nature nécessiterait une double saisie de la part des organisateurs.

FNE n'est pas favorable à une intégration dans la Fête de la nature, sauf en cas d'obligation. Le format existant étant bien plus riche et adapté. Il ne faut pas perdre l'objectif du Mois de la biodiversité : donner de la visibilité à l'ARB et toucher le maximum de personnes. S'inscrire dans la Fête de la nature minimiserait l'objectif initial.

La FRC trouverait dommage de réduire les formats ainsi que la durée du dispositif, qui passerait de 1 mois complet actuellement à 5 jours.

Ce qui est proposé en Centre-Val de Loire n'existe pas dans les autres ARB. Le grand public est jugé une cible trop complexe à toucher.

Un questionnement simple et court auprès des structures participantes permettrait d'apporter un éclairage sur leurs besoins, leurs attentes et d'adapter éventuellement le format.

Sur le territoire régional il existe, à travers les dispositifs CREEDD et ATE, des outils qui sont vraiment conçus en direction des publics scolaires, et qui fonctionnent très bien.

2.4. Renfort pour l'animation territoriale biodiversité

Un groupe projet a été constitué pour définir conjointement avec l'Etat (DDT 45, DREAL, DR OFB) et la Région (direction de l'aménagement du territoire) les actions prioritaires à conduire, puis suivre les réalisations et l'animation qui seront mises en place dans cadre. Ce groupe projet est en cours

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

d'élargissement aux DDT 36 et 41 pour une meilleure représentation des particularités départementales et des besoins, et aux agences de l'eau du fait des actions pouvant économiser les contrats territoriaux et relever de leurs financements (désimperméabilisation, végétalisation…), ou du Fonds vert dont elles portent l'instruction (renaturer les villes et stratégie nationale biodiversité).

Les premières réalisations prévues sont les suivantes :

- Un support pédagogique sur les enjeux globaux de l'adaptation des territoires au changement climatique en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature, avec des exemples d'actions régionales, des témoignages. Ce support très concret a vocation à pouvoir être utilisé tant par les services de l'Etat (Préfectures, DDT…) que de la Région (CRST…) ;
- Des fiches actions sur les enjeux liés au changement climatique (illustrées d'exemples de réalisations, de témoignages) afin de constituer progressivement une boite à outils accessible sur le Portail de la biodiversité. Ces fiches serviront notamment pour les démarches de concertation sur les bassins de vie liées aux CRST ;
- Un cycle de webinaires sur des thématiques liées aux compétences des collectivités (écoles, végétalisation, désimperméabilisation, financements…) à déployer au second semestre et qui pourront être suivis par toutes les collectivités intéressées.

L'ARB a également vocation à apporter son appui à l'élaboration des CRST lors des étapes de concertation sur les bassins de vie puis de définition des programmes d'actions biodiversité pour les EPCI qui souhaiteront être accompagnés. La structuration de cet appui reste à définir plus précisément.

A noter qu'une demande de subvention au titre du Fonds vert pour une seconde année (comme sollicité dans la demande initiale) sera déposée en juillet prochain.

FNE travaille beaucoup sur les CRST (Objectif climat 2030…). Il sera donc important de l'associer aux travaux à mener, en tant que relais de terrain. Alan MEHEUST pourra se rapprocher de l'équipe FNE et s'intéresser aux travaux en régie réalisés suite aux IBC/ABC.

2.5. Préparation du 4ème séminaire interne pour un bilan d'étape à l'occasion des 5 ans de l'ARB

L'analyse des retours du questionnaire envoyé à tous les administrateurs et correspondants techniques sera présentée en séance. Nous avons reçu 23 questionnaires renseignés issus de 14 structures membres (+ CESER, structure associée). A noter que 8 structures membres n'ont fait aucun retour, représentant 13 sièges sur les 30 que compte le conseil d'administration.

Ces éléments vont nourrir la réflexion pour la conception de la journée.

Un temps de réflexion a été conduit avec les membres et l'équipe afin d'identifier les attendus de chacun·e concernant ce séminaire. En voici les éléments saillants :

- Rappeler la raison d'être de l'ARB
- Rétrospective et bilan des 5 ans : ce qui a été fait, ce que l'ARB apporte aux membres, les réussites collectives et les échecs, les questionnements, retour sur les objectifs du séminaire de lancement en 2019, ce qui est réalisé par l'équipe et ce qui est réalisé avec le collectif
- Interroger le fonctionnement du collectif : comment faire s'impliquer les administrateurs, les méthodes de travail, que faire évoluer, implication des membres dans la communication / le partage des productions et outils…
- Valoriser les travaux collectifs et leurs résultats
- Partager sur des actions des membres en lien avec les travaux de l'ARB

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

- Les attendus des membres vis-à-vis de l'Agence
- Voir ce que font les autres ARB pour comparer, s'en inspirer
- Avoir anticipé le bilan pour que le jour J les échanges portent prioritairement sur demain
- Quels projets collectifs ou thématiques porter ensemble : des ateliers de co-construction sur de futures thématiques
- Certains membres souhaitent-ils partir ?
- Echanger sur l'équilibre entre ambition et moyens des membres pour contribuer
- Une journée de cohésion entre tous les acteurs avec des temps qui fédèrent
- Evaluation : quel apport aujourd'hui de l'ARB dans la dynamique collective en région ?

Un temps d'échange sur ces attendus est organisé en séance.

La consultation a été lancée pour choisir un prestataire pouvant accompagner l'ARB dans la conception du séminaire ainsi que pour l'animation des **11 décembre matin** et **18 décembre** journée complète *(dates mises à jour après le conseil d'administration).*

Un rendez-vous sera pris avec les 8 structures n'ayant pas répondu au questionnaire afin de connaitre et d'échanger sur leur vision de leur appartenance à l'ARB.

Parmi les réponses au questionnaire, il en ressort que pour plus de 60% des membres c'est à la fois une évidence d'appartenir au collectif du fait de leurs missions, et c'est de plus une occasion d'être contributeur actif sur les outils conçus en faveur de la biodiversité.

Quelques retours chiffrés :

- *Quel pourcentage de vos salariés savent que vous êtes membre de l'ARB ?*
  - **Moyenne : 54,8 % (écart allant de 10 à 100%)**
- *Est-ce que les travaux conduits par l'ARB répondent à vos attentes ?*
  - **Moyenne : 7 sur échelle de 0 à 10**

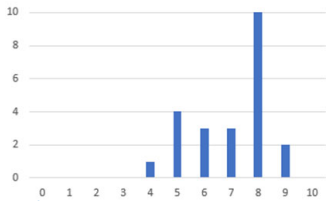

- *Vous considérez que le travail en commun entre vos services et ceux de l'ARB est :*
  - **Moyenne : 6,26 sur échelle de 0 à 10**
- *Après 5 ans d'existence de l'ARB, considérez-vous que votre structure y a toute sa place en tant que membre ?* **oui 100% (pour les personnes ayant répondu)**

Lors des rencontres avec les structures membres n'ayant pas répondu au questionanire, il est suggéré d'obtenir de leur part un engagement à être présent lors du séminaire si elles souhaitent poursuivre leur participation au sein de l'ARB.

Concernant la représentation des membres aux conseils d'administrations, les élus régionaux sont confrontés à une multiplication des représentations attendues (création de l'AREC…). Le maintien de 6 sièges peut être réinterrogé. Il peut être intéressant de comparer avec le fonctionnement dans d'autres régions.

Parmi les personnes à inviter au-delà des membres, l'OFB a recruté David PONCET, chargé de mission dédié à l'animation nationale des ARB. Il pourrait se faire le relais des expérimentations dans les autres ARB.

La présence d'un représentant d'une autre ARB pourrait être intéressant pour témoigner de leurs expériences (ARB de dimension proche de celle en Centre-Val de Loire).

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

Les projets/thématiques suivants pourraient être débattues lors du séminaire :

- *Energie et biodiversité, en lien avec la création de l'AREC.*
- *Organisation d'assises régionales de la biodiversité (rencontres, partages d'expériences…) selon le modèle de ce qui se fait dans d'autres régions.*
- *La Stratégie Régionale de la Biodiversité. La stratégie Nationale prévoit une articulation entre SNB et SRB. En Centre-Val de Loire la SRB a une douzaine d'années mais reste en adéquation avec la SNB. Toutefois, elle ne comporte pas d'éléments concernant l'évaluation, le suivi. De plus, des liens concrets restent à identifier dans l'articulation entre les objectifs régionaux et nationaux et avec la stratégie issue de la COP.*
- *Le chantier de planification écologique et la localisation de la Stratégie Aires Protégées sont des sujets qui peuvent permettre de définir des axes de travail en commun, des priorisations.*

3. Gestion administrative et juridique

3.1. Rapport d'activités 2023

Délibération

Conformément aux statuts de l'Agence, le conseil d'administration délibère sur le rapport d'activité. Le rapport d'activité 2023 vous est communiqué en **annexe 4** et fera l'objet d'une présentation dans ses grandes lignes en séance.

Le rapport d'activités 2023 de l'ARB Centre-Val de Loire est approuvé à l'unanimité.
15 voix « pour ».

3.2. Budget 2023

Conformément aux dispositions du CGCT, l'ARB est tenue d'établir, en fin d'exercice, son compte administratif, lequel retranscrit l'exécution du budget prévisionnel et de ses modifications.

Le Payeur régional établit, pour sa part, le compte de gestion comportant le compte de résultat pour l'exercice, ainsi que le bilan.

Le compte administratif doit être en conformité avec le compte de gestion et ces deux comptes doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'établissement.

Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif, chacun des deux comptes devant faire l'objet d'une délibération spécifique.

3.2.1. Compte de gestion 2023

Délibération

Le Compte de gestion 2023, établi par le Payeur régional, est présenté en **annexe 5** ; il est conforme au Compte administratif 2023 de l'Agence.

Le compte de gestion 2023 de l'ARB est approuvé à l'unanimité.
15 voix « pour ».

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

3.2.2. Compte administratif 2023

Délibération

Les tableaux simplifiés du compte administratif 2023 de l'ARB, en investissement et en fonctionnement sont présentés.

Investissement

A - SECTION D'INVESTISSEMENT - Compte administratif ARB 2023							
DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
Comptes	Nature	BP + BS + DM	Mandat émis	Comptes	Nature	BP + BS + DM	Titre émis
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**	**9 800,00 €**	**9 726,85 €**	**10**	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET**	**0,00 €**	**0,00 €**
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 800,00 €	9 726,85 €	1068	Excédents de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**1 300,00 €**	**0,00 €**				
2051	Concessions et droits similaires	1 300,00 €	0,00 €				
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**21 944,93 €**	**21 608,95 €**	**27**	**AUTRES IMMOBILISATIONS**	**0,00 €**	**18 760,99 €**
2183	Matériel de bureau et matériel	8 000,00 €	8 589,60 €	275	Dépôts et cautionnements versés	0,00 €	18 760,99 €
2184	Mobilier	13 944,93 €	13 019,35 €				
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €				
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	**5 000,00 €**	**0,00 €**				
275	Dépôts et cautionnements versés	5 000,00 €	0,00 €				
020	**DEPENSES IMPREVUES**	**2 600,00 €**	**0,00 €**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		**40 644,93 €**	**31 335,80 €**	**TOTAL DES RECETTES REELLES**		**0,00 €**	**18 760,99 €**
OPERATIONS D'ORDRE							
Comptes	Nature	BP + BS + DM	Mandat émis	Comptes	Nature	BP + BS + DM	Titre émis
040	**OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT**	**0,00 €**	**0,00 €**	**021**	**VIREMENT DE LA SECTION DE**	**5 000,00 €**	**0,00 €**
139	Subv. invest. transféré au cpte de résultat			**040**	**OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT**	**31 163,80 €**	**31 163,80 €**
13912	Subvention d'investissement rattachée			**280**	**Amortissements des immobilisations**		
				28051	Concessions et droits similaires	23 127,20 €	23 127,20 €
				281	**Amortissements des immobilisations**		
				28181	Installations gls, agenc. et aménag. div.	503,05 €	503,05 €
				28183	Matériel de bureau et matériel	5 574,31 €	5 574,31 €
				28184	Mobilier	773,24 €	773,24 €
				28188	Autres immob. Corporelles	1 186,00 €	1 186,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	**0,00 €**	**0,00 €**		**TOTAL DES RECETTES D'ORDRE**	**36 163,80 €**	**31 163,80 €**
001	**SOLDE D'EXCECUTION REPORTE**			**001**	**SOLDE D'EXCECUTION REPORTE**	**4 481,13 €**	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**40 644,93 €**	**31 335,80 €**	**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT**		**40 644,93 €**	**49 924,79 €**

En 2023, l'ARB a réalisé **31 335,80 €** de dépenses réelles d'investissement contre 40 644,93 € de prévisions.

Les principales dépenses réalisées concernent d'une part le remboursement des cautions de la rue de la Lionne aux associations sous locataires, d'autre part le mobilier et matériel informatique liés à l'emménagement dans les nouveaux locaux.

Côté recettes d'investissement, l'ARB a perçu 18 760,99 € correspondant au remboursement complet de la caution par la SCI De Watou, propriétaire des locaux rue de la Lionne. Cumulées aux opérations d'ordre, les recettes s'élèvent ainsi à **49 924,79 €.**

De ce fait, la section d'investissement parvient à un résultat de **18 588,99 €** pour l'exercice 2023. En tenant compte du solde d'exécution reporté de 2022 d'un montant de **4 481,13 €,** la section d'investissement dégage ainsi un excédent de **23 070,12 €** à la clôture de l'exercice 2023.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

Fonctionnement

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - Compte administratif ARB 20							
DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
Comptes	Nature	BP + BS + DM	Mandat émis	Comptes	Nature	BP + BS + DM	Titre émis
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**324 809,66 €**	**164 699,75 €**	**013**	**ATTENUATIONS DE CHARGES**	**8 120,00 €**	**11 991,96 €**
60611	Eau et assainissement	400,00 €	106,21 €	6419	Remboursements sur rémunération	8 120,00 €	11 991,96 €
60612	Énergie - électricité	5 000,00 €	5 329,49 €				
60613	Chauffage urbain	3 000,00 €	2 587,60 €				
60622	Carburants	1 700,00 €	1 304,14 €	**74**	**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET**	**674 438,15 €**	**674 687,65 €**
60632	Fournitures petits équipements	500,00 €	1 295,96 €	74718	Autres participations Etat	376 938,15 €	376 938,15 €
6064	Fournitures administratives	2 000,00 €	1 672,61 €	7472	Régions	265 000,00 €	265 000,00 €
6132	Locations immobilières	70 000,00 €	38 580,13 €	7478	Autres organismes	32 500,00 €	32 749,50 €
6135	Locations mobilières	5 200,00 €	3 235,36 €				
614	Charges locatives et de copropriété	9 300,00 €	8 787,11 €				
6156	Maintenance	12 459,00 €	10 370,80 €	**75**	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**37 310,00 €**	**69 948,22 €**
6161	Assurances multirisques	2 200,00 €	1 808,69 €	752	Revenus des immeubles	37 300,00 €	64 820,42 €
6168	Autres primes d'assurances	2 000,00 €	1 424,05 €	7588	Autres produits divers de gestion courante	10,00 €	5 127,80 €
6184	Versements à des organismes de	10 000,00 €	7 290,00 €				
6188	Autres frais divers	7 550,00 €	10 183,45 €				
6228	Divers	90 282,66 €	0,00 €				
6236	Catalogues, imprimés et publications	26 850,00 €	9 777,39 €	**77**	**PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS**	**- €**	**- €**
6238	Divers - Publications, relations publiques	1 200,00 €	823,30 €				
6251	Voyages déplacements et missions	2 400,00 €	2 320,11 €				
6255	Frais de déménagement	- €	1 104,00 €				
6256	Missions	8 000,00 €	5 278,65 €				
6257	Réceptions	4 910,00 €	5 384,18 €				
6261	Frais d'affranchissement	2 200,00 €	798,27 €				
6262	Frais de télécommunication	6 400,00 €	7 020,86 €				
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 500,00 €	4 367,41 €				
6288	Autres services extérieurs	22 658,00 €	15 483,52 €				
63512	Taxe foncière	7 100,00 €	2 838,46 €				
63513	Taxe d'habitation	17 000,00 €	15 528,00 €				
012	**CHARGES DE PERSONNEL**	**558 350,00 €**	**504 909,43 €**				
6218	Autre personnel extérieur	86 000,00 €	38 144,11 €				
6332	Cotisations versées au FNAL	300,00 €	260,00 €				
6336	Cotisations CNFPT et Centres de Gestion	5 600,00 €	5 269,72 €				
64111	Rémunération principale personnel	145 000,00 €	99 450,38 €				
64112	NBI, SFT et indemnités de résidence	1 100,00 €	1 077,90 €				
64118	Autres indemnités (titulaires)	59 000,00 €	33 921,17 €				
64131	Rémunérations personnel contractuel	133 000,00 €	131 813,69 €				
64138	Autres indemnités (contractuels)	650,00 €	52 390,83 €				
6417	Rémunération des apprentis	- €	3 003,62 €				
6451	Cotisations URSSAF	68 000,00 €	65 222,08 €				
6453	Cotisations caisses de retraite	37 000,00 €	36 360,99 €				
6454	Cotisations aux ASSEDIC	5 300,00 €	4 843,00 €				
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 900,00 €	24 475,94 €				
6456	Versement au F.N.C du supplément	100,00 €	0,00 €				
6457	Cotisations sociales liées à	- €	56,00 €				
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00 €	0,00 €				
6478	Autres charges sociales diverses	- €	8 620,00 €				
6488	Autres charges de personnel	5 200,00 €	0,00 €				
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**10,00 €**	**1,00 €**				
65888	Autres charges de gestion courante	10,00 €	1,00 €				
022	**DEPENSES IMPREVUES (fonctionnement)**	**59 200,00 €**	**0,00**				
022	Dépenses imprévues (fontionnement)	59 200,00 €	0,00 €				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**942 369,66 €**	**669 610,18 €**		**TOTAL DES RECETTES REELLES**	**719 868,15 €**	**756 627,83 €**
OPERATIONS D'ORDRE							
Comptes	Nature	BP + BS + DM	Mandat émis	Comptes	Nature	BP + BS + DM	Titre émis
023	**VIREMENT DE LA SECTION**	**5 000,00 €**		**042**	**OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT**	**- €**	**- €**
				77	Produits exceptionnels	- €	
042	**OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT**	**31 163,80 €**	**31 163,80 €**	773	Mandats annulés exercices antétieurs	- €	0,00 €
68	**Dotations aux amortissements et**			7788	Produits exceptionnels divers		0,00 €
6811	Dotations amort. immob. corp. et incorp.	31 163,80 €	31 163,80 €				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	**36 163,80 €**	**31 163,80 €**		**TOTAL DES RECETTES D'ORDRE**	**0,00 €**	**0,00 €**
002	**SOLDE D'EXCECUTION REPORTE**			**002**	**SOLDE D'EXCECUTION REPORTE**	**258 665,31 €**	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**978 533,46 €**	**700 773,98 €**	**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**		**978 533,46 €**	**756 627,83 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2023 à **669 610,18 €** contre 942 369,66 € de prévisions. La différence s'explique par :

- 149 482 € de dépenses imprévues et solde excédentaire non utilisés (car correspondent à la trésorerie de l'Agence) ;
- 48 200 € de salaire chargé de Cécile Le Meunier pour lesquels la Région a acté le non remboursement de la mise à disposition ;
- 16 000 € liés au mi-temps thérapeutique de Pauline d'Armancourt sur 6 mois ;
- 38 000 € d'avance de loyers pour le 1er trimestre 2024 qui avaient été budgétés et non utilisés du fait du déménagement ;
- 20 000 € de solde de tout compte des associations hébergées dont les charges 2023.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

Avec les opérations d'ordre, le total cumulé des dépenses de fonctionnement s'élève à **700 773,98 €**.

Côté recettes de fonctionnement, l'ARB a réalisé **756 627,83 €** de recettes réelles pour 719 662,13 € de prévisions.

De ce fait, la section de fonctionnement dégage un résultat de **55 853,85 €.** En tenant compte du solde d'exécution reporté de 2022 d'un montant de **258 665,31 €**, la section de fonctionnement dégage ainsi un excédent cumulé de **314 519,16 €** à la clôture de l'exercice 2023.

Par ailleurs, conformément au Code des Collectivités Territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et de l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Le tableau des effectifs au 31/12/2023 transmis en **annexe 6** est présenté.

Le compte administratif 2023 de l'ARB Centre-Val de Loire tel que présenté ci-dessus et le tableau des effectifs sont adoptés à l'unanimité.
15 voix « pour ».

3.2.3. Affectation du résultat 2023

Délibération

Compte-tenu du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023, les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'établissent ainsi :

Résultats ARB 2023	
Fonctionnement :	
Dépenses (a)	700 773,98 €
Recettes (b)	756 627,83 €
Résultat de fonctionnement (c) = (b-a)	55 853,85 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1 (d)	258 665,31 €
Résultat de clôture (e) = (c+d)	**314 519,16 €**
Investissement :	
Dépenses (a)	31 335,80 €
Recettes (b)	49 924,79 €
Résultat d'investissement (c) = (b-a)	18 588,99 €
Résultat d'investissement reporté n-1 (d)	4 481,13 €
Résultat de clôture (e) = (c+d)	**23 070,12 €**
Résultat 2023 :	
Excédent de fonctionnement	55 853,85 €
Excédent d'investissement	18 588,99 €
Solde global de clôture	**74 442,84 €**

Ce résultat se justifie d'une part par le non remboursement de la mise à disposition de Cécile Le Meunier (qui avait été budgétée) et d'autre part du fait du mi-temps thérapeutique sur 6 mois de Pauline d'Armancourt.

Il vous est proposé :

- De constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2023 à hauteur de 55 853,85 €, soit un résultat cumulé de 314 519,16 € ;
- De constater le résultat de la section d'investissement du compte administratif 2023 à hauteur de 18 588,99 €, soit un résultat cumulé de 23 070,12 € ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

- D'affecter le résultat de fonctionnement au financement de la section de fonctionnement du BP 2024 (compte 002 « excédents de fonctionnement reportés ») pour 314 518,16 € ;
- D'affecter le résultat d'investissement au financement de la section d'investissement du BP 2024 (compte 001 « excédents d'investissement reportés ») pour 23 070,12 € ;

L'affectation du résultat 2023 est approuvée à l'unanimité.
15 voix « pour ».

3.3 Budget Primitif 2024

Délibération

Le projet de BP 2024 a été élaboré à partir des actions prévues par la feuille de route annuelle. Il a fait l'objet d'une communication préalable **(annexe 7)** sous forme d'un tableau simplifié afin d'en faciliter la lecture.

A noter que le résultat 2023 de l'ARB est intégré dans ce budget primitif.

Le BP 2024 est de **1 018 145,16 €** en fonctionnement et **56 909,12 €** en investissement.
Il a été construit sur la base des éléments suivants :

- Le salaire de la responsable administrative et financière, mise à disposition gratuitement sans limitation de durée par la Région, a été indiqué comme une ressource effective complémentaire (à noter qu'il s'agit de la dernière année de la convention de mise à disposition 2022-2024, qu'il conviendra donc de la renouveler cette fin d'année) ;
- Les salaires de l'équipe ont été projetés sans les recrutements envisagés sur l'animation des acteurs économiques et la zone test agricole. Ces éléments seront intégrés au budget supplémentaire ;
- Concernant les locaux, les loyers et charges dus à la SCI de la cité de l'agriculture sont désormais réglés chaque mois et uniquement pour les locaux occupés par l'ARB (il n'y a plus de sous-location et remboursement de loyers et charges, ce qui simplifie le budget et la gestion).

3.3.1. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues sont de 1 018 145,16 € avec les opérations d'ordre. Les postes de dépenses simplifiés sont les suivants :

- Charges de personnel – titulaires et contractuels (557 125 €) ;
- Dépenses liées aux locaux (48 507 €) ;
- Séminaire des 5 ans : appui à la préparation et l'animation et organisation (15 000 €) ;
- Publications, impressions (32 820 €) : modulaire, rapport d'activité, mois de la biodiversité, impression plaquettes et dépliants, actualisation exposition ;
- Frais de déplacement et dédommagements intervenants (7 950 €) ;
- Locations de salles et frais pour journées techniques (2 000 €) ;
- Dépenses courantes pour fonctionnement de l'Agence (42 000 €) : location véhicules de service, carburant, fournitures, maintenance informatique, hébergement site internet, téléphonie, copieur, affranchissements, cotisations CDG45-GIP Récia…) ;
- Frais de formation (19 300 €)
- Trésorerie (249 000 €)
- Dotations aux amortissements (33 839 €).

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

Seront chiffrées quelques prestations complémentaires dans la perspective du vote du BS lors du conseil d'administration du 14 juin prochain.

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- **Conseil régional** pour 265 000 € (dotation statutaire) à laquelle s'ajoute la mise à disposition gratuite représentant 49 000 € ;
- **Office français de la biodiversité** pour 300 000 € (dotation statutaire) ;
- **Préfecture 45** - subvention Fonds vert (40 000 €) ;
- **OFB / MTE** – Life ARTISAN (60 366 €) ;
- **Agence de l'eau Loire Bretagne** pour le poste « milieux aquatiques » pour 32 750 €.

3.3.2. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues sont de 56 909,12 € avec les opérations d'ordre. Les postes de dépenses simplifiés sont les suivants :

- 4 ordinateurs, appareil photo (6 000 €) ;
- Mobilier (3 800 €) ;
- Autres pour équilibre budgétaire du fait des amortissements (46 100 €).

Les recettes d'investissement proviennent des opérations d'ordre liées aux amortissements ainsi que du solde d'exécution reporté 2023 (23 070,12 €).

3.3.3. Tableau des effectifs

Conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée. Vous trouverez en **annexe 6** le tableau des effectifs de l'ARB au 31/12/2023.

Le budget primitif 2024 de l'ARB et le tableau des effectifs sont approuvés à l'unanimité.
15 voix « pour ».

3.4 Ressources humaines

Information

Plusieurs évolutions vont intervenir cette année concernant les ressources humaines de l'Agence, en complément de l'arrivée le 19 février dernier d'Alan Méheust en renfort sur l'animation territoriale :

- **Communication et mobilisation de la société** : le contrat de Pauline d'Armancourt arrive à son terme le 30 avril 2024 et ne sera pas renouvelé. La fiche de poste a été revue afin que davantage de temps soit consacré au volet communication. La publication du poste a été faite et les entretiens de recrutement se tiendront le 29 mars prochain. S'agissant de missions pérennes, le financement de ce poste est inscrit chaque année au budget.

- **Animation de la zone test agricole** : la fiche de poste est à définir conjointement avec les membres du groupe de travail pour lancer le recrutement ce printemps, avec une prise de poste à l'automne conformément au calendrier prévu dans le LIFE Biodiv'France. S'agissant d'un projet d'une durée de 7 ans, la création d'un support de poste sera nécessaire. Une

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 045-200087039-20240614-2024_07-DE

délibération vous sera soumise en ce sens lors du prochain conseil d'administration. Pour mémoire ce poste sera financé ainsi : 60% Europe - 15% Région - 15% OFB - 10% ARB.

- **Animation des acteurs économiques** : les derniers échanges tenus avec l'OFB national sont encourageants quant à un retour favorable pour la demande de cofinancement de cette animation test sur 2 à 3 ans. La Région ayant réservé l'enveloppe correspondante au titre de son budget 2024, le recrutement pourrait être lancé au printemps pour une prise de fonction à l'automne prochain. Il s'agira d'un contrat de projet ne nécessitant pas de support de poste, et qui sera financé ainsi : 50% Région - 50% OFB.

4. Questions diverses

Les dates des instances de l'Agence en 2024, merci de bien vouloir les noter dans vos agendas :

Conseils d'administration

- 14 juin journée, accueilli par un membre de l'ARB
- 28 novembre à 14h

Séminaire annuel : le 11 décembre (matin) et le 18 décembre (journée complète)

Comités techniques

- 16 mai 9h30
- 19 septembre 9h30
- 12 décembre 9h30